



25 Ans
Garantie
Manuel

barpa

Le Pouvoir des Connexions

- 1 Qui sommes-nous**
- 2 Contexte**
 - 2.1** Partenaires
 - 2.2** Produits
 - 2.3** Système
- 3 Conditions de Garantie**
- 4 Couverture**
 - 4.1** Modifications/Altérations
- 5 Exclusions de Garantie**
- 6 Clause de Non-Responsabilité**
- 7 Problèmes et Réclamations**
 - 7.1** Installation
 - 7.2** Pendant la Garantie
 - 7.3** Résolution
 - 7.4** Réclamations Injustifiées
- 8 Processus de Transfert de Garantie**
- 9 Certification des Réseaux Structurés**

1. Qui sommes-nous

Forte d'une vaste expérience dans le secteur des TIC, barpa est un fabricant de référence dans le domaine des réseaux structurés, reconnue pour la fiabilité et l'excellence de ses solutions.

Offrant une gamme complète de produits, incluant la fibre optique, le cuivre et les baies, barpa se distingue par sa proximité avec le client, en garantissant des solutions adaptées à ses besoins.

Soutenue par une marque forte et une équipe hautement spécialisée, barpa assure une information rigoureuse et détaillée dans toutes ses offres, renforçant ainsi son engagement envers la qualité, l'innovation et la performance.



25 Ans
Garantie
Manuel

barpa

2. Contexte de la garantie

2.1 Partenaires

Le programme de partenaires barpa présente deux types :



Ces entreprises agissent comme un support local sur leur territoire, en fournissant une assistance commerciale et technique. Grâce à une large disponibilité de stock, elles garantissent un niveau de service élevé sur le marché.



Ces entreprises disposent d'une vaste expérience dans la gestion de projets, les installations et la certification de réseaux structurés. Enregistrées comme intégrateurs certifiés barpa, elles actualisent continuellement leur formation afin de rester à la pointe des normes dans ce secteur.

La participation à ce programme en tant qu'Intégrateur Officiel barpa requiert des processus techniques et de formation afin de garantir que chaque solution barpa soit **correctement conçue, installée et testée.**

barpa se réserve le droit de **sélectionner** les contrats d'Intégrateurs Certifiés avec des entités exclusivement dédiées à l'installation de câblage structuré, de racks et d'infrastructures associées, en garantissant qu'elles possèdent l'expérience nécessaire pour mettre en œuvre les solutions barpa.

La **mission** de l'Intégrateur Certifié barpa est d'installer et de tester de manière compétente les équipements de réseau, en assurant le respect de toutes les exigences nécessaires à l'émission de la garantie et en respectant rigoureusement les normes décrites dans ce manuel.

L'Intégrateur Certifié doit conclure un processus de certification qui inclut une **formation** initiale intensive, suivie d'une recertification obligatoire tous les 2 ans, garantissant la conformité continue avec les normes internationales et les bonnes pratiques du secteur.

2.2 Produits

Les produits inclus dans le programme de Garantie de 25 Ans de barpa couvrent des solutions de câblage fibre optique (câbles, pigtails et adaptateurs), des solutions cuivre (câbles, keystones et panneaux de brassage) ainsi que des racks (Cetus, Norma, Crux, Pyxis et Indus). Ces composants sont couverts par la garantie barpa lorsqu'ils sont installés conformément aux exigences techniques définies et aux conditions établies dans le présent manuel.

De plus, les fiches techniques de chaque produit indiquent clairement si un produit donné est éligible au programme de Garantie de 25 Ans.



Cuivre



Fibre Optique

















Racks et Baies

La liste des produits couverts par la garantie figure dans l'Annexe 1.

L'Annexe 1 peut être mise à jour au cours du processus, à tout moment et sans préavis.

De manière résumée, voici les gammes couvertes par la garantie. Toutefois, il convient de consulter l'Annexe 1 et/ou la fiche technique du produit afin de vérifier s'il est couvert par la Garantie de 25 ans.

Catégorie 8		Fibre OM3		Cetus	
Catégorie 7A		Fibre OM4		Norma	
Catégorie 7		Fibre OM5		Crux	
Catégorie 6A		Fibre OS2		Pyxis	
Catégorie 6				Indus	

2.3 Système

Le système de garantie de 25 ans est accordé aux solutions barpa complètes installées. Cette garantie couvre les installations de réseaux structurés. Elle n'est valable que lorsque les systèmes sont conçus, installés et testés par un intégrateur certifié barpa disposant d'une formation à jour.

Les installations doivent être conformes aux normes nationales ou régionales applicables dans le lieu où le projet est réalisé. En prenant la norme européenne comme exemple, nous avons :

Planification - EN 50173

Projet - EN 50174-1

Installation - EN 50174-2

Fonctionnement - EN 50174-1

Essais - EN 50346

Connexions à la Terre - EN 50310

Ainsi, des tests seront toujours réalisés afin de garantir la conformité aux normes.

3. Conditions de garantie

Pour qu'un projet soit validé et éligible à la Garantie de 25 Ans, l'Intégrateur Certifié doit notifier barpa dès la phase initiale du projet, afin de garantir un accompagnement technique approprié tout au long de son exécution.

Cette communication initiale doit contenir des informations détaillées, en remplissant le **Formulaire de Candidature (Annexe 2)**, incluant notamment la localisation géographique du projet ainsi que toute la documentation technique relative au réseau structuré, telle que le cahier des charges, les schémas du réseau, l'emplacement et la disposition des baies réseau, ainsi que tout autre élément jugé pertinent.

La demande formelle de garantie doit être soumise à barpa par l'Intégrateur Certifié par e-mail, accompagnée du formulaire (Annexe 2) et des documents pertinents.

Afin d'assurer la qualité et la conformité des composants, ainsi que leur application correcte, tous les produits doivent rester correctement emballés dans leurs emballages d'origine jusqu'à la date d'installation.

3. Conditions de garantie (suite)

Si l'Intégrateur Certifié barpa détecte des emballages ouverts ou des produits endommagés dont il n'est pas responsable, il devra en informer immédiatement barpa. La détection d'irrégularités pourra entraîner l'exclusion de la garantie, selon l'évaluation de barpa.

Après l'achèvement des travaux, dans un délai maximum de 30 jours, l'Intégrateur Certifié devra envoyer à barpa, par e-mail, les documents et enregistrements techniques actualisés suivants, conformément aux exigences spécifiées dans l'**Annexe 2** :

- Résultats de la certification des liaisons cuivre et fibre optique ;
- Plans finaux avec le marquage des points réseau ;
- Schémas actualisés du réseau (cuivre et fibre) ;
- Enregistrements photographiques détaillés des baies réseau et du cheminement des câbles ;
- Bordereau quantitatif du matériel installé ;
- Tout autre document technique que l'Intégrateur considère pertinent pour l'analyse.

Le département d'ingénierie de barpa analysera la documentation et les résultats présentés dans un délai maximum de 30 jours. Si des non-conformités sont identifiées, barpa pourra demander une documentation supplémentaire ou exiger des modifications aux travaux réalisés afin que la garantie puisse être accordée.

Si le projet est approuvé pour la Garantie de 25 Ans, barpa :

- Émettra un document final et un rapport à signer entre l'Intégrateur, le Client Final et barpa ;
- Après signature, le Certificat de Garantie de 25 Ans sera créé ;
- L'Intégrateur et le Client Final seront notifiés dans un délai maximum de 5 jours ouvrables après la conclusion complète du processus. Le certificat sera envoyé par e-mail à l'Intégrateur et au Client Final et restera archivé dans la base de données de barpa pendant 25 ans, avec toute la documentation utilisée dans le processus d'analyse.

Il est important de souligner que la garantie ne prendra effet qu'à partir de la date d'envoi du certificat par barpa à l'Intégrateur. Par ailleurs, barpa se réserve le droit de réaliser des inspections techniques pendant l'exécution ou après l'achèvement du projet, si nécessaire.

4. Continuité de la Garantie

Afin de promouvoir la fiabilité et la longévité de l'infrastructure réseau, barpa recommande la réalisation d'audits périodiques **tous les 2 ans**, à compter de la date d'émission du certificat de Garantie de 25 Ans.

Lorsqu'ils sont réalisés, les audits devront être effectués par l'Intégrateur Certifié barpa responsable de la garantie, de préférence en présence du responsable de l'infrastructure réseau du client final. Ces audits visent à vérifier l'intégrité du système, la conformité avec les bonnes pratiques d'installation et à identifier d'éventuelles modifications ou dommages pouvant affecter la continuité de la garantie.

Après l'audit, l'intégrateur devra remplir le Formulaire d'Audit – Annexe 3, en y joignant les registres photographiques et documentaires correspondants, puis l'envoyer à barpa pour analyse et archivage.

La non-réalisation des audits recommandés n'implique pas la cessation automatique de la garantie, sans préjudice du droit de barpa de demander des vérifications techniques dans le cadre d'une réclamation.

4.1 Modifications du Réseau

Si le système, après avoir été correctement installé et certifié, subit des modifications ou altérations, le Partenaire Intégrateur et barpa doivent en être informés afin d'évaluer la possibilité d'une extension de garantie.

L'extension ne sera applicable que si les modifications impliquent des équipements barpa. Toute modification n'incluant pas de composants certifiés par barpa, ou réalisée par un partenaire non certifié par barpa, entraînera la cessation immédiate de la garantie.

5. Ce que la Garantie ne Couvre pas

- Maintenance et réparation périodiques ou remplacement de pièces en raison de l'usure naturelle ;
- Dysfonctionnement ou dommages causés par toute cause non liée à la fabrication et à la conception du produit ;
- Réparation ou tentative de réparation par des personnes qui ne sont pas des intégrateurs agréés de la marque barpa ;
- Ajustements ou adaptations sans l'avis technique préalable de barpa (par exemple, mise à jour d'un produit) ;
- Tremblements de terre, accidents, incendies, négligence, virus, liquides, produits liquides, inondations, chaleur excessive, ventilation inadéquate, excès ou alimentation électrique inadéquate, radiation, décharges électrostatiques y compris la foudre et les décharges électriques ;
- Abus ou utilisation inappropriée du produit à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu ;
- Ouverture de l'équipement sans la présence d'un partenaire intégrateur barpa ;
- Ne couvre pas les liaisons pour lesquelles les tests n'ont pas été envoyés pour l'analyse de la garantie ;
- Résultats manipulés.

6. Exclusion de responsabilité

barpa n'assume aucune responsabilité pour tout dommage allégué résultant de ses produits, y compris les pertes financières, la perte de données, le retraitement des informations, les temps d'arrêt de production, les redémarrages du système ou toute interruption opérationnelle associée.

7. Problèmes / Réclamations

7.1 Installation

Si un problème survient pendant l'installation, il doit être signalé à l'intégrateur certifié et à barpa dans un délai maximum de 5 jours pour une analyse et une résolution ultérieures. Sur la base de la cause du problème, barpa déterminera la solution la plus appropriée afin de garantir des performances et une conformité optimales.

7.2 Pendant la Garantie

Le partenaire intégrateur certifié doit envoyer une description détaillée du problème, des photos et le numéro du certificat. Le partenaire doit également préciser les tests réalisés et barpa se réserve le droit d'effectuer une visite sur site, de prélever des échantillons et de les envoyer dans ses installations.

7.3 Résolution

Dans le cadre d'une réclamation au titre de la Garantie de 25 Ans, un rapport technique écrit doit être envoyé à barpa avant le début ou la poursuite de tout travail de réparation du lien ou du composant considéré comme défectueux.

Après analyse et approbation du rapport technique, barpa pourra autoriser la réparation ou le remplacement des composants barpa, en assumant les coûts correspondants, à condition que l'intervention soit réalisée exclusivement par un Intégrateur Certifié barpa.

Les coûts associés à l'intervention devront être préalablement convenus entre barpa et l'Intégrateur Certifié, l'exécution des travaux étant conditionnée à l'approbation formelle de barpa quant à l'aspect technique et financier de l'intervention.

barpa se réserve le droit de définir la méthode de réparation la plus appropriée et de demander des informations techniques supplémentaires ou de réaliser une vérification sur site, chaque fois que cela est jugé nécessaire. Sans l'approbation préalable de barpa, tout coût engagé ne sera pas éligible au remboursement.

7.4 Réclamations Injustifiées

Si une réclamation est jugée injustifiée, le partenaire intégrateur certifié devra assumer tous les coûts liés à l'analyse réalisée par barpa. L'intégrateur certifié est tenu de minimiser les coûts pour les deux parties comme principe éthique.

8. Processus de Transfert de Garantie

barpa offre la possibilité d'un processus de transfert de garantie dans les cas où l'intégrateur d'origine a cessé de fournir des services, tant au client qu'à barpa.

Dans ces situations, un nouvel Intégrateur Certifié barpa peut être nommé par le Client Final afin d'assurer le suivi du projet couvert par la Garantie de 25 Ans.

Afin de faciliter le transfert, le nouvel Intégrateur Certifié devra réaliser une inspection ou un audit des installations du client final et présenter à barpa un rapport détaillé sur l'état de conservation du réseau structuré. Sur la base de cette évaluation, le certificat de garantie original, précédemment émis sous la responsabilité de l'intégrateur précédent, sera annulé et remplacé par un nouveau certificat au nom de l'intégrateur nouvellement désigné, garantissant la continuité de la garantie.

Il est important de préciser que, tant que la garantie reste valide, la période de garantie restante ne sera pas prolongée. De plus, barpa n'assume aucune responsabilité dans les négociations des conditions de service entre le Client Final et le nouvel Intégrateur Certifié barpa.

La garantie est émise exclusivement au nom de l'entité légale du Client Final figurant sur le certificat initial, et cette partie n'est pas transférable.

9. Certification de Réseau Structuré

La certification du réseau structuré est obligatoire et constitue une partie intégrante de la Garantie de 25 Ans, conformément aux normes internationales. À cet effet, un équipement de certification approprié doit être utilisé, tel que le Fluke DSX-8000, afin de tester tous les points de réseau installés, aussi bien en cuivre qu'en fibre optique.

Lors des essais, les équipements doivent être correctement configurés conformément aux normes ISO/IEC, ANSI/TIA ou CENELEC. En outre, ils doivent être dûment calibrés et disposer de certificats de calibration valides, délivrés par le fabricant de l'équipement ou par un organisme accrédité à cet effet.

Il est essentiel de garantir que l'infrastructure réseau, y compris l'organisation et l'identification des baies, ainsi que le cheminement des câbles, soit conforme aux normes internationales applicables. De plus, l'installation doit suivre les bonnes pratiques abordées lors des sessions de formation destinées aux Intégrateurs.

**Pour plus d'informations, veuillez contacter votre
Responsable de Compte ou les canaux de contact généraux de barpa:**

info@barpa.eu
www.barpa.fr

barpa

25 Ans
Garantie
Manuel

Siège Social
Rua Noé Pereira, nº473
4510-706 Fânzeres
Portugal

barpa iberica
Rda. de Poniente, 14, piso 2,
28760 Tres Cantos, Madrid
Spain